

# Bienvenue à **VANTOUX**



**Très belle  
année 2020 !**

**Auguste Barthélémy,  
l'homme multitâche de la commune**  
*Pages 8-9*

# Evénements

A l'occasion des journées européennes du patrimoine de septembre dernier, nombreux visiteurs ont eu l'occasion de visiter le bâtiment rénové de l'ancienne école construite par Jean Prouvé et son frère Henri en 1950, et dans laquelle s'est installée depuis plus d'un an les entreprises du PODAM (Pôle Design Architecture et Mobilier).



**Journées du patrimoine**



**Armistice du 11 Novembre**

L'armistice de 1918 qui a mis provisoirement fin aux combats de la Première Guerre mondiale (1914-1918) a été signé le 11 novembre 1918. La cérémonie qui commémore cet événement historique s'est déroulée devant une foule de sympathisants au monument aux Morts du village, place Marcillac-la-Croisille.



**Salon du bien-être avec ATV**

Joli succès pour l'association A Tout Vent qui a organisé son premier salon du bien être en novembre dernier. Quelques 30 exposants ont ravi les personnes intéressées par tout ce qui tourne autour du bien-être et du mieux vivre.



**Décorations de Noël**

Beaucoup de promeneurs auront certainement remarqué la très jolie crèche, fabriquée artisanalement par M. et Mme Bradane, et exposée le temps des fêtes dans leur jardin au lotissement du Coteau du Soleil



**Cérémonie des Voeux**

C'est avec une émotion ressentie que Bertrand Brigaudeau, maire, a présidé sa dernière cérémonie des vœux au centre socioculturel. Après avoir revisité son bilan depuis bientôt six ans (La stabilité fiscale, l'extension de la nouvelle école, le PLU, son soutien à la vie associative, la réhabilitation du bâtiment Prouvé...) il a fait le point sur les projets en cours ou à finaliser par son successeur, à quelques semaines de passer la main, comme le projet d'aménagement du parc municipal où trois bâtiments verront bientôt le jour. De son côté, Françoise Jan, première adjointe, a mis en avant tous les acteurs de la vie communale, des élus aux présidents d'associations, sans oublier le personnel communal pour le remarquable travail accompli. Pour terminer, les lauréats des décorations de Noël ont été primés.

# Editorial

## Palmarès 2020



### Lauréats des décorations de Noël

(A noter qu'il n'y a pas de concours de maisons et jardins fleuris cette année).

- 1) M. et Mme BRADANE,  
3 impasse Corvée Saint Martin
- 2) M. SCHMITT et sa compagne,  
58 rue Jean Julien Barbé
- 3) M. et Mme ARDOUIN, 7 rue Croix de la Louve

### Prix spéciaux pour le remarquable travail de décoration réalisé :

- 1) M. Robert NICOLAS, 62 rue Jean Julien Barbé
- 2) M. et Mme Régis BASTIEN, 6 rue du Coteau
- 3) Mme Liliane NICOLAS et Pierrot,  
21 rue Jean Julien Barbé

Non primée mais à souligner, l'association AQVV (Association pour la Qualité de la Vie à Vantoux) pour la jolie décoration du village.

### Mairie de Vantoux

3, rue Jean-Julien Barbé - 57070 VANTOUX  
Tél. 03 87 36 61 09 - Fax 03 87 36 66 66  
Email : [mairie-vantoux@wanadoo.fr](mailto:mairie-vantoux@wanadoo.fr)  
Site internet : [www.mairie-vantoux.fr](http://www.mairie-vantoux.fr)

Directeur de la publication : Bertrand BRIGAUDEAU

Mise en page / Photos : Thierry ROBINET

Impression : Advisual - Strassen / Luxembourg

Chers Vantousiennes, chers Vantousiens,

*Une année se termine, une nouvelle se pointe à l'horizon. C'est en principe à ces moment-là que nous dressons le bilan de l'année écoulée. Dans l'ensemble, tout s'est bien passé.*

*Côté vie sociale, jour après jour dans notre village, le temps s'égrène paisiblement, entraînant dans son sillage de bonnes et belles choses, comme aussi quelquefois de moins bonnes. Nous sommes réconfortés par la légion d'acteurs bénévoles qui, tout au long de l'année, se donnent sans relâche au service des petits et des grands. C'est un véritable don de soi pour lequel ils n'attendent pas de recevoir un merci en retour.*

*Au seuil de 2020, il m'importe d'adresser à toutes nos associations locales et à tous leurs membres, nos remerciements sincères et nos félicitations pour leur implication à notre service. Sans eux, la vie serait bien triste. Merci aussi aux travailleurs de l'ombre et à tous ceux qui, de près ou de loin, contribuent au bien-être et au bien vivre chez nous.*

*Vantoux est un village de l'est messin que nous aimons, empreint de convivialité et d'amitié où il fait bon vivre. Avançons ensemble dans la même direction, afin de garantir les meilleures chances d'un développement harmonieux.*

*Au seuil de 2020, je vous transmets de tout cœur, au nom du conseil municipal, du personnel communal et en mon propre nom, nos meilleurs vœux de joie, de bonheur, de réussite et d'une bonne santé pour vous-même, vos familles et tous ceux que vous aimez.*

*Pour les 366 jours à venir, nous vous proposons de partager ensemble amitié, solidarité et tolérance.*

*Très bonne année nouvelle.*

**Votre Maire,  
Bertrand  
Brigaudeau**



# Délibérations

**Compte rendu du Conseil Municipal  
du mercredi 16 octobre 2019, sous la présidence  
de M. Bertrand Brigaudeau, Maire**

*La commune de Vantoux a sollicité l'intégralité de la subvention « Fonds de Concours », soit 100 000 € sur les six années de mandat. 68 000 € ont déjà été utilisés, 32 000 € sont encore disponibles.*

**Demande de subvention d'investissement « Fonds de Concours » à Metz-Métropole pour une aire de jeux multigénérationnelle :** Le maire expose que des devis ont été établis pour équiper la commune d'une aire de jeux multigénérationnelle (**extension de l'aire de jeux existante et construction d'un terrain de pétanque**) pour un montant total de 33 569 € HT. La communauté d'agglomération de Metz-Métropole peut subventionner ce type d'équipement dans le cadre d'une aide financière d'investissement intitulée « Fonds de Concours ». Le maire propose au conseil municipal de solliciter, les services de Metz Métropole pour une subvention d'un montant de 16 839 €, soit 50 % du montant total HT. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à déposer une demande de subvention au titre du Fonds de Concours et à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.

**Demande de subvention d'investissement « Fonds de Concours » à Metz-Métropole pour éclairage LED :** Le maire expose que des devis ont été établis pour l'amélioration de l'éclairage sur la liaison stade-lotissement du Clos du Moulin pour un montant total de 6 732,97 € HT. La communauté d'agglomération de Metz Métropole peut subventionner ce type de réalisation, dans le cadre d'une aide financière d'investissement intitulée « Fonds de Concours ». Le maire propose au conseil municipal de solliciter, les services de Metz Métropole pour une subvention d'un montant de 3 366 €, soit 50 % du montant total HT. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, autorise le maire à déposer une demande de subvention au titre du Fonds de Concours et à signer toutes les pièces se rapportant à cette opération.

**Servitude au profit d'HAGANIS dans l'ancien parc communal. Vente de parcelles communales et constitution d'une servitude :** Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les dispositions des articles L.2541-12 4°, L.2241-1, L.1311-9, après avoir entendu M. le Maire, la commune est propriétaire d'un terrain cadastré section A n° 790, en bordure de la rue Jean Julien Barbé, d'une surface d'environ 1,13 hectares, classé pour partie en secteur 1AU et pour partie en secteur Npi du plan local d'urbanisme, aménagé actuellement en parc municipal. La partie du terrain située en secteur 1AU représente une superficie d'environ 45 ares. Dans le plan local d'urbanisme, cet espace correspond à la partie sud de l'orientation d'aménagement et de programmation n° 1 dénommée « Densification en cœur de village ». La vocation de cette orientation d'aménagement est

d'ouvrir le parc sur la ville au bénéfice de tous, notamment en urbanisant son front de rue aujourd'hui occupé par un haut mur qui brise les vues sur le parc communal. Cette zone sud de l'orientation d'aménagement et de programmation est destinée à accueillir de l'habitat collectif de manière à limiter l'emprise au sol sur le front de rue. L'idée est de privilégier un front bâti continu pour maintenir des perspectives en direction du ruisseau de Vallières.

Afin de répondre à cet objectif, la commune de Vantoux a autorisé M. le maire à signer un compromis de vente avec la société Foncière 57, par une délibération du 8 juin 2018. La commune a souhaité conserver une partie de cette parcelle, constituée par une bande de 2 m de large, située le long de la voirie existante, en vue de permettre la réalisation d'un trottoir à l'avenir tout en accordant toutes les servitudes nécessaires pour assurer la desserte du projet envisagé par la société Foncière 57 sur cette parcelle. La superficie cédée, initialement d'environ 45 ares est précisée à environ 44,68 ares, le prix de vente demeure inchangé. De plus, la société Foncière 57 a souhaité être substituée par la société Résidence du parc Vantoux. Afin d'apporter ces modifications au projet, le conseil municipal a approuvé la signature d'un avenant au compromis de vente signé avec la société Foncière 57 par une délibération du 13 juin 2019.

Suite à de nouvelles études d'exécution menées sur le terrain d'assiette du projet et échanges avec les services concessionnaires, il est demandé à la société Résidence du parc Vantoux un rejet des eaux pluviales du projet en milieu naturel, par le biais d'une canalisation devant être implantée sur la parcelle section A n° 835. Une autre canalisation devant passer par la parcelle section A n°835 sera en outre affectée aux eaux usées. Cette parcelle section A n° 835 est propriété de la commune de Vantoux, et il est proposé au conseil municipal de constituer sur celle-ci les servitudes nécessaires à l'implantation de ces canalisations. Dans ces conditions, il est proposé au conseil municipal d'accorder ces servitudes sur la parcelle section A n° 835, sans qu'il soit besoin de conclure un nouvel avenant au compromis initial, compte tenu de l'imminence de la conclusion de la vente. Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de constituer sur la parcelle section A n° 835, fonds servant demeurant propriété de la commune, au profit de la parcelle d'assiette du projet cadastrée section A n° 790, fonds dominant :

- Une servitude de tréfond pour permettre l'enfouissement des canalisations d'eaux pluviales et usées du projet porté par la société Résidence du parc Vantoux,

- Une servitude non aedificandi destinée à interdire toute construction sur une largeur de 3 mètres de part et d'autre de la génératrice supérieure de chacune des canalisations,

- Une servitude non sylvandi, destinée à interdire toute plantation sur une largeur de 3 mètres de part et d'autre de la génératrice supérieure de chacune des canalisations.



**M**etz-Métropole, responsable des voiries dans la commune, vient de remplacer les quatre anciens coussins berlinois vieillissants situés sur la D 69 à la sortie du village en venant de Metz. Destinés à modérer la vitesse des nombreux véhicules traversant la commune et afin de sécuriser le carrefour entre les entrées des lotissements du Coteau du Soleil et du Clos du Moulin ainsi que du chemin Fonny, tout en permettant un confort de circulation aux cycles, aux véhicules de transport en commun et aux camions, ces nouveaux ralentisseurs en béton moulé, moins bruyant mais plus solides ont été collés en lieu et place des anciens. Bien que peu appréciés par beaucoup d'automobilistes qui les trouvent trop brutaux, il est prouvé que la réduction de la vitesse due à ces ralentisseurs permet de diminuer fortement le nombre d'accidents.



## Les aînés à la fête

C'est une tradition au club des aînés du village : Ils ont fêté en même temps les anniversaires des adhérents concernés au cours du dernier trimestre 2019. Tous se sont régalés, dans la joie et la bonne humeur !

Les dates des élections municipales de 2020 sont fixées au dimanche 15 mars 2020 pour le premier tour et au dimanche 22 mars 2020 pour le second.

*Si vous ne pouvez pas vous déplacer à votre bureau de vote le jour des élections, vous avez également la possibilité de voter par procuration.*

**Horaires d'ouverture des bureaux de vote :**  
Le dimanche de 8 h à 19 h.



**VÉRIFIEZ VOTRE SITUATION ÉLECTORALE AINSI QUE VOTRE BUREAU DE VOTE À TOUT MOMENT SUR LE SITE SERVICE-PUBLIC.FR**

**INSCRIVEZ-VOUS SUR LES LISTES ÉLECTORALES**

**POUR VOTER, IL EST INDISPENSABLE D'ÊTRE INSCRIT SUR LES LISTES ÉLECTORALES**

**INSCRIVEZ-VOUS JUSQU'AU 7 FÉVRIER 2020**  
(IL FAUDRA PRÉVOIR UN JUSTIFICATIF D'IDENTITÉ ET UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE)

- EN MAIRIE
- PAR INTERNET SUR [SERVICE-PUBLIC.FR](http://SERVICE-PUBLIC.FR)
- PAR COURRIER (FORMULAIRE CERFA N°12663\*02 À TÉLÉCHARGER SUR [SERVICE-PUBLIC.FR](http://SERVICE-PUBLIC.FR))



**H**istoire de bien terminer l'année ensemble, le club des aînés qui a pour habitude de se retrouver chaque mardi après-midi dans la petite salle du centre socioculturel a changé de décor. Tous se sont attablés au Caveau de Vantoux où Brigitte et Pascal leur ont concocté un menu de fête qui a été très apprécié par les 18 convives.

# Les ours d'AQVV pour les fêtes



**A** l'occasion des fêtes de fin d'année, les bénévoles de l'association AQVV (Association pour la Qualité de la Vie à Vantoux) ont une nouvelle fois fait montre de leur talent en égayant de la plus belle des façons avec des sujets et scènes de Noël sur le thème des ours, la rue principale du village, la mairie, les deux lavoirs ainsi que de nombreux arbres. Pour le plus grand plaisir des promeneurs.





## *Promenade contée à travers les rues du village*



*Jacky Kam, conteur d'un soir...*

*Une centaine de vantousiens (et quelques amis), petits et grands, se sont retrouvés sur le parvis de la mairie, point de départ d'une balade qui leur a permis de déambuler à travers les rues de la commune, un dimanche de décembre à la tombée de la nuit*

**D**e la mairie aux lavoirs, de la chapelle saint Barthélémy à l'ancienne gare, sans oublier l'ancienne synagogue et le bâtiment Prouvé, l'ensemble du patrimoine communal a été passé en revue à travers une histoire de l'ours Michka. Le tout orchestré de façon ludique par le conteur d'un soir Jacky Kam qui a su captiver et intéresser tout ce petit monde durant plus d'une heure. A l'issue de cette agréable balade, vin chaud et gâteaux de Noël préparés par des bénévoles de la commune ont été très appréciés. «*J'ai été très agréablement surprise de l'engouement des nombreux villageois présents. Un beau partage entre les habitants, les bénévoles de notre association et les voisins qui ont accepté de nous accueillir devant chez eux. Un vrai bon moment de convivialité !* » s'exclama ravie Michèle Kam, présidente de l'association pour la Qualité de la Vie à Vantoux (AQVV) qui a organisé cette manifestation originale mais surtout très réussie.





Portrait

## Auguste Barthélémy, homme multitâches de la commune

*Né à Retonfey en 1879, Auguste Barthélémy est le dernier garde champêtre communal. Il habitait avec toute sa famille la grande maison Lorraine sise au 2 rue Jean-Julien Barbé.*

Marié à Hélène Durant, il était père de cinq enfants : Alice, Charlotte, André et deux autres décédés. Il fut aussi l'heureux grand-père de dix petits-enfants dont Andrée Rayebois, l'une de ses petites-filles qui a longtemps habité la commune. Elle se souvient d'un grand-père attachant « *Il était très doué de ses mains et lorsqu'il trouvait de jolies pièces de bois, il s'employait à nous confectionner à mon frère et à moi de jolis jouets avec des outils des plus précaires : brochette, corde à sauter ou encore un berceau pour ma poupée de chiffons confectionnée par ma maman* ».

Tout jeune, il commença par exercer la profession de maçon. Il effectua ensuite son service militaire en 1899 et quinze ans plus tard, en 1914, il participa à la Grande Guerre. Blessé à un doigt, il ne put reprendre son activité d'ouvrier à la fin des hostilités et fut embauché dans une fabrique de chaussures à Metz. Ne possédant pas de vélo, il se déplaçait toujours à pieds. Durant la dernière guerre 39-45, il fut, comme de nombreux Vantousiens, réfugié en Corrèze, à La Roche-Canillac. Là-bas, il officia en tant que bûcheron. A son retour à Vantoux, il continua à effectuer des coupes de bois, principalement pour se chauffer.

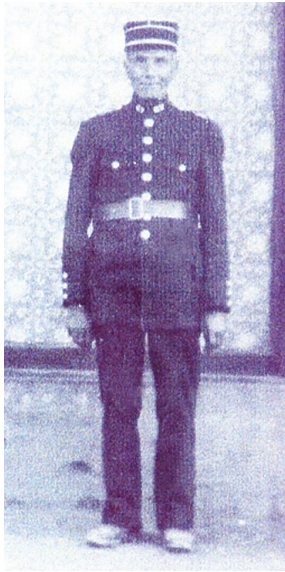
Tout comme son père avant lui, Auguste Barthélémy était l'homme de tous les métiers. Au sortir de son poste journalier, il pratiquait la corçonnerie pour ses concitoyens : les fermiers de l'époque lui confiaient le harnais de leurs chevaux et les écoliers leurs cartables de cuir. « *Lorsqu'on lui apportait des chaussures à réparer mais qu'elles étaient trop sales, elles volaient par la fenêtre !* » se rappelle Nadine, l'une de ses petites filles qui habite Mey. Les dimanches, munit d'une tondeuse, il coupait également les cheveux des familiers de la maison.

Chaque automne, il aimait participer à la tuerie des cochons dans la petite cour derrière sa maison. Il appréciait ensuite échanger la viande : le boudin, le pâté de tête, les saucisses à cuire confectionnées par les femmes et les jambons qu'il mettait ensuite au saloir situé dans le grenier de la maison.



Portrait sur huile d'Auguste Barthélémy peint d'après photo par Stéphane Hirtz, habitant de la commune





Mais il avait aussi d'autres fonctions au sein de la commune dont une qu'il affectionnait particulièrement : celle de garde champêtre. Toujours strict dans sa démarche et dans le balancement du bras, son képi sur la tête, il faisait tinter sa cloche à travers toutes les rues du village (et ce plusieurs fois par jour) pour prévenir les habitants d'une annonce imminente, avec un débit de paroles incessant : travaux, coupure d'eau ou d'électricité, messes, fêtes... Car l'affichage était néant à l'époque. Apprécié pour la précision de ses paroles, Auguste Barthélémy a effectué cette tâche jusqu'à la fin de sa vie.

## AVIS A LA POPULATION



*Jadis, le garde champêtre était un fonctionnaire territorial communal ou intercommunal, ayant pour mission la protection du domaine rural. Il appartenait à la filière sécurité et au cadre d'emplois dit de « police municipale » au sens des pouvoirs de police du maire.*



Mais sa fonction communale ne s'arrêtait pas là : Outre celle de fossoyeur, il entretenait également les bâtiments communaux et les lavoirs. A chaque fête de la Toussaint, il nettoyait le cimetière et le monument aux Morts. Le maire l'avait même autorisé à placer un tronc à l'entrée du cimetière et les visiteurs le récompensaient de bon cœur. Et les quelques pièces récoltées lui servaient à acheter du tabac pour sa pipe. Lors des rentrées de charbon pour les écoles, son épouse Hélène appréhendait de le voir revenir noir comme un ramoneur car il n'y avait pas de douche à la maison : il se lavait dans une bassine et il fallait encore aller chercher l'eau au seul point d'eau de la maison situé au sous-sol ! Il empaillait aussi les chaises et soignait délicatement ses saules pour en retirer des baguettes qu'il utilisait pour confectionner des paniers. Il a aussi été distillateur en compagnie de son beau-frère. Un homme véritablement multitâches !

A la fin de sa vie, on le croisait souvent assis sur une petite chaise en bois, au bord du trottoir devant chez lui, une chope de bière à la main, prêt à discuter avec tous les villageois qui passaient. C'est la dernière image que les plus anciens ont de lui.

Auguste Barthélémy est décédé de sa belle mort en 1970, à 91 ans, dans sa maison. L'image de ce petit homme droit, rugueux, courageux, travailleur et très apprécié pour son grand cœur reste gravée dans l'esprit de tous ceux qui l'ont connu et fréquenté.

*Sa petite chaise  
et sa clochette*

Thierry ROBINET





## L'histoire du château de Vantoux

*Sitôt entré dans le village en venant de Metz, cette élégante bâtisse s'impose à nos yeux. Il est vrai que le style architectural du château tranche avec les maisons lorraines du village. Il est entouré d'un parc arboré de près de trois hectares, ceinturé côté route par un mur.*

Le château a été construit l'année 1870, sous l'occupation, par une riche famille allemande, les Schneider. Le père, B. Schneider, était un officier. On trouve encore ses initiales (BS) sur les deux grilles de la porte de la mairie ainsi qu'une date, 1895 (Photo page de droite). Elle y habitera jusqu'en 1919, date de la fin de l'annexion de la Lorraine par l'Allemagne. Le bâtiment sera ensuite revendu avant la guerre en trois lots.



Yvette Matte, qui habite les anciennes dépendances du château transformées en habitation se souvient : « Ma tante m'a raconté qu'à l'époque, le propriétaire du château se déplaçait dans une calèche tirée par un cheval. Elle était rangée dans un hangar aujourd'hui transformé en garage, en face de la mairie. Dans les dépendances du château, outre le cheval, on trouvait des vaches, des chèvres, des poules, des canards ainsi qu'une grande mare. Les box où étaient logés tous ces animaux existent toujours. On y trouvait aussi un grand atelier ainsi qu'un fourneau avec cheminée où les femmes faisaient la lessive. Egalement un pigeonnier du haut duquel les soldats allemands pouvaient surveiller la gare de Vantoux durant la dernière guerre. Dans le parc, un élégant bassin était alimenté par une des sources située à l'époque à l'emplacement de la maison Alice Sar ainsi qu'un ancien puits ».



Le mur du château dans les années 50



Les anciens box pour animaux du château existent toujours



*L'ancienne cheminée en marbre, les lustres et les plafonds moulurés... quelques vestiges de la décoration de la belle époque.*



**D**urant toute la guerre 1939-1945, le château et ses dépendances ont été habités par des allemands. Après-guerre, la grande salle située à l'étage du château a fait office de salle de classe pour les enfants du primaire du village. L'instituteur de l'époque était M. Julien Masson, père du sénateur Jean-Louis Masson.

Charles Muller, dernier vantousien à avoir fréquenté l'école du château en 1950 se rappelle : « J'avais à peine 5 ans, mais je vois encore notre instituteur M. Masson arriver de Noisseville à moto avec son fils Jean-Louis assis sur le réservoir ! Et à chaque récréation, on adorait jouer à cache-cache dans les nombreuses haies et bosquets du parc ».

En 1951, l'école du château fermait définitivement ses portes. L'école Jean Prouvé, nouvellement inaugurée, prenait le relais pour de nombreuses années.

### *Année scolaire 1947-1948 : Les élèves de l'école primaire posent dans le parc du château*



*En haut, de gauche à droite : Julien MASSON, instituteur, Renée ANTOINE, Monique GREFF, Elise MERVELET, Andrée DALBIN, Francine TOUSSAINT, Monique ROGER, Marie-Thérès BRUNNER, Nicole AUBERT.*

*En bas, de gauche à droite : Daniel MULLER, Gérard MINA, Denis AUBERT, Jean-Marie VIDEMONT, Robert CALBA, Jean MARCHAL, Bernadette ASIGLIANO, Renée BECK, Colette BECK, Marie-Jeanne SCHALLER*



*Depuis son rachat en 1988, le château abrite la mairie du village ainsi que quatre appartements*

Un certain Monsieur Thiel a ensuite été propriétaire du château. Il ne l'a pas habité mais le louait en plusieurs appartements. En 1960, le château a été mis en vente. Mme Gertrude Rohrbacher l'a acheté et a habité l'aile droite. Pour le réaménager à son goût, elle n'a pas hésité à faire détruire deux jolies marquises en forme de fer à cheval situées devant et derrière le château ainsi que le majestueux escalier en pierre de l'entrée pour accéder aux étages, qu'elle fera remplacer par deux autres plus petits. De son côté, M. Georges Dalbin a acheté et habité l'aile gauche avec sa famille.

Depuis le 12 mai 1988, le château a été racheté par la municipalité à Mme Rohrbacher pour s'y installer au rez-de-chaussée, les locaux de l'ancienne mairie (aujourd'hui cabinet de kinésithérapie) étant devenus trop exigus, tant au niveau de l'accueil du public que de l'archivage des documents administratifs. Ce qui permet aussi à la commune de conserver ce patrimoine architectural. Afin de faciliter l'accès des véhicules dans l'enceinte du château, le sens du porche d'entrée en pierre de Jaumont a été inversé. Quatre appartements, deux dans l'aile gauche et deux dans l'aile droite ont été réhabilités et sont loués par la municipalité.



*La parc de l'ancien château aujourd'hui*

*Un projet de construction de 45 logements, « la résidence du parc de Vantoux » composé de 3 immeubles collectifs dans la partie nord du parc de la mairie (coté route) est en cours. A cet effet, des fouilles ont été menées par la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles). Seuls quelques restes de fondations d'anciennes dépendances sans intérêt y ont été retrouvés. Les travaux peuvent commencer !*

*Thierry ROBINET*



## 5e expo d'artistes

### Une belle réussite !

De chaleureuses retrouvailles, et comme chaque année, les artistes de la première exposition ont accueilli les nouveaux participants heureux de découvrir cet événement. Et oui, les photos parlent d'elles-mêmes : très éclectique, très colorée, très joyeuse, très originale, chaque œuvre des 17 artistes présents a su favoriser les échanges et plaire à un public curieux. A nouveau, l'animation de Jean-Pierre a remporté un vif succès. Un grand merci à tous pour votre participation et votre sympathie... Et en plus, les gâteaux étaient délicieux !

*Béatrice Pouseler*

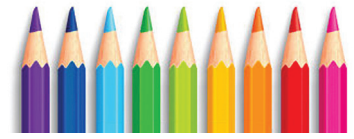
« Une exposition vivante et captivante grâce aux talentueux artistes présents, un événement communal incontournable » a déclaré le maire Bertrand Brigaudeau.



Nombreux visiteurs ont participé à l'atelier raku mis en place par Jean-Pierre Bouré, notre talentueux céramiste local



# Ça s'est passé au péri...



## Les enfants du périscolaire tous mobilisés sur le chemin de l'entraide

**D**irectrice de la structure gérée par les PEP 57 à l'école des Moulins, Séverine Haffner a invité les enfants du périscolaire à exprimer leur solidarité : Elle leur a proposé de ramener à l'école un de leurs jouets en bon état qui a été ensuite offert à un enfant défavorisé. Cette nouvelle opération « *Offrons un Noël à tous les enfants* » est organisée chaque année conjointement avec une agence immobilière sise à Saint-Julien-lès-Metz qui se charge ensuite de les redistribuer à des enfants défavorisés.



## Les jumelles du Père Noël

**A**près des semaines d'attente et plusieurs allers/retours à la boîte aux lettres de l'école, Emy et Martin ont été heureux d'y trouver un paquet du Père Noël. Selon plusieurs enfants, un petit lutin aurait été aperçu aux alentours du périscolaire pour y déposer les fameuses « jumelles du Père Noël ». Pour la petite histoire, Léa, animatrice au périscolaire géré par les PEP57 dirigé par Séverine Haffner, a depuis 3 ans le privilège d'être en contact avec le Père Noël. Celui-ci a accepté de lui prêter ses jumelles qui ont le pouvoir de détecter les enfants les plus sages. Chaque jour, ils sont heureux de montrer leurs petites têtes d'anges au travers des jumelles à nos amis les lutins, mais surtout au beau et grand Monsieur Noël.



## Quand la porte du péri change de costume

**A**u fil des saisons, la porte d'entrée du périscolaire de l'école change de costume. Aujourd'hui, une véritable compétition s'est instaurée entre Léa, animatrice au sein du péri géré par les PEP57 et Véronique, la maîtresse des CE2. A chaque nouveau choix de décor, petits et grands prennent beaucoup de plaisir à participer à l'embellissement de la porte. Ils sont fiers de partager avec vous quelques-unes de leurs œuvres...

# Infos pratiques

## HEURES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE

LUNDI, JEUDI, VENDREDI :

9 h - 12 h / 13 h 45 - 16 h

MARDI : 9 h - 12 h / 16 h 30 - 18 h 30

## HEURES D'OUVERTURE DE LA DÉCHETTERIE DE LA PETITE-VOËVRE

LUNDI, JEUDI : 14 h - 18 h 30

MARDI, MERCREDI, VEND, SAM : 9 h 30 - 18 h 30

DIM : 9 h 30 - 12 h 30 Fermée les jours fériés



## RAPPEL : LE DÉFIBRILLATEUR COMMUNAL

Savez-vous que la commune est équipée depuis de nombreuses années d'un défibrillateur DAE (Défibrillateur Automatique Externe) ? Il est situé dans le hall d'entrée à droite du centre socioculturel.

Mais qu'est-ce qu'une défibrillation cardiaque ? L'arrêt cardiaque soudain est responsable de près de 50 000 décès par an en France. Lorsqu'un cœur entre en fibrillation, il est possible de lui imposer de reprendre un rythme normal en lui appliquant un courant électrique instantané de plusieurs milliers de volts (choc électrique), permettant de réinitialiser correctement les signaux électriques qui le parcourent. Ce choc est délivré par le défibrillateur automatisé externe. Deux électrodes placées sur le corps de la victime font passer un courant sur un trajet traversant le cœur.



Il s'agit du traitement par défibrillation cardiaque qui améliore la survie des patients victimes d'une mort subite. On estime ainsi qu'en France 3 000 à 4 000 vies pourraient être sauvées chaque année grâce à cet appareil.

A savoir que ce défibrillateur est utilisable par tous (à partir de 6 ans), même sans formation préalable, car il est entièrement automatisé. Il suffit de savoir lire pour l'utiliser.

## Agenda

**Vendredi 6 mars 2020 :**

**AG d'AQVV** - Centre Socioculturel à 19 h 30

**Samedi 7 mars 2020**

**Soirée Carnaval** - Organisée par Vantoux Loisirs  
Centre Socioculturel - Salle Raymond Mervelet

**Dimanche 29 mars 2020**

**Repas des aînés**  
Centre Socioculturel

**Samedi 4 avril 2020**  
**Nettoyage de Printemps**  
**et chasse aux œufs**  
Organisés par AQVV

**Vendredi 24 avril 2020**

**AG de Vantoux Loisirs**  
Centre Socioculturel à 20 h 30

**Vendredi 8 mai 2020**

**Commémoration du 8 Mai 1945**  
Monument aux Morts, place Marcillac-la-Croisille



## CORRESPONDANT DU RÉPUBLICAIN LORRAIN A VANTOUX

Thierry ROBINET

Tél. 06 75 92 91 96

Courriel :

robinet.thierry@numericable.fr



## Etat-Civil

### Décès

- Daniel MULLER, le 7 juin 2019 à Boulay

- Yolande KIRMANN, née SKODA, le 26 septembre 2019  
(Alice Sar)

- Simone TRUCHE née KLEIN, le 21 novembre 2019  
(Alice Sar)

### Mariage

- Martine FORTUNEL  
et Xavier BEAUFILS,  
le 23 décembre 2019



## Location du foyer communal

### HABITANTS DE VANTOUX

Du vendredi 10 h 30 au lundi 8 h 30

- Salle R. Mervelet : 350 €

- Petite salle : 100 €

- Salle R. Mervelet + petite salle : 450 €

- Cuisine : 90 €

### HORS VANTOUX

Du vendredi 10 h 30 au lundi 8 h 30

- Salle R. Mervelet : 600 €

- Petite salle : 200 €

- Salle R. Mervelet + petite salle : 800 €

- Cuisine : 100 €

### CAFÉ / ENTERREMENT

Salle R. Mervelet : 80 € / Petite salle : 35 €

### ASSOCIATIONS DE VANTOUX

Salle Raymond Mervelet : 80 €

La Grande salle R. Mervelet  
peut se louer en journée : Tarif 220 €.

*Renseignements en mairie  
où les réservations sont enregistrées*

# 100 km de course à pied à travers l'Aveyron avec Dominique



Dominique De Goer, à droite, et Daniel Landfried, son fidèle suiveur à vélo, avant le départ

**Dominique fait partie des 1008 concurrents classés. Il a terminé en 13 h 49 mn, à une moyenne de 8 km/h hors ravitaillement, sans jamais s'être arrêté de courir !**

Daniel, son suiveur, a vécu le périple de l'intérieur « Mon rôle consistait à accompagner Dominique à vélo durant toute sa course, avec un peu de ravitaillement, des vêtements de rechange, une trousse à pharmacie. J'étais surtout là pour l'encourager, le remotiver si besoin, discuter pour tuer le temps... et aussi prendre quelques photos souvenir. Un rôle indispensable pour son moral. Par contre j'étais vraiment étonné de son état de forme à l'arrivée. Et il a même tenu à participer à la conduite du retour sur Metz le lendemain de sa course ! ».



Moment fort de la course:  
le passage sous le viaduc de Millau



**Sympathiquement connu dans la commune, Dominique De Goer est un sportif accompli qui pratique la course à pied depuis toujours (il a déjà quelque dix marathons à son palmarès !). Il a participé en septembre dernier aux mythiques 100 km de Millau, plus vieille épreuve de course à pied sur route de France, qui se déroule chaque année depuis bientôt cinquante ans à travers la région Aveyronnaise.**

Depuis quelques temps déjà, il projetait de faire cette course d'endurance. Il a contacté un ami, Daniel Landfried, avec qui il a longtemps couru et qui lui avait promis de l'y accompagner le jour où il serait prêt. « Après m'être inscrit, j'ai effectué une préparation de plusieurs mois à raison d'environ 90 km par semaine. Ce genre de défi se prépare sérieusement. Finalement, bien affûté pour le jour J, j'ai vécu une course magnifique : une organisation au top, des paysages grandioses, une ambiance entre coureurs des plus conviviales et pour ne rien gâcher, une météo très clémente. J'ai particulièrement apprécié la jolie nuit étoilée et les lampes des quelques 1286 coureurs étalés sur le parcours qui formaient un immense serpent lumineux. Sans oublier le passage sous l'impressionnant viaduc de Millau, c'est quelque chose ! » raconte Dominique, encore tout émerveillé par son exploit.



Thierry ROBINET